

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **8 juillet 2024** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
Monsieur Charles Beaupré, inspecteur adjoint

Public : 7 personnes représentant le public

Absences motivées : Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller no 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no 6

199-07-2024 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2024 soit ouverte à 20 h.

200-07-2024 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 8 juillet 2024 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

201-07-2024 3.1 Séance ordinaire du 3 juin 2024

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

202-07-2024 4.1 Adoption du règlement CV. 554-2 – Modification du règlement CV. 554-1 concernant certains tarifs de la Ville de Saint-Gabriel

ATTENDU QUE des précisions doivent être apportées dans le règlement CV. 554-2 concernant certains tarifs de la Ville de Saint-Gabriel;

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés pour le règlement CV. 554-2 modifiant le règlement CV. 554-1 concernant certains tarifs de la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte le règlement CV. 554-2 modifiant le règlement CV. 554 1 concernant certains tarifs de la Ville de Saint-Gabriel, tel que déposé.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 30 juin 2024

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 juin 2024 sous la cote « Bordereau no. 07-2024 ».

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2024

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2024.

203-07-2024 6.2 Comptes à payer au 30 juin 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 30 juin 2024, des chèques numéros 8469 à 8516 totalisant **128 915.82 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 juin 2024, des chèques numéros 8414 à 8468 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5746 à 5796 totalisant **313 739.89\$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

204-07-2024 9.1 Soumission de matériaux et de main d'œuvre – Poste Comeau

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de Brébeuf mécanique de procédé inc. au coût de **20 080.38 \$** (taxes incluses) pour les matériaux et la main d'œuvre nécessaire afin d'améliorer le poste Comeau;

QUE cette dépense soit prise au fond de roulement, remboursement sur trois années.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

205-07-2024 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 juin 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 juin 2024.

206-07-2024 11.2 Avis de motion du règlement CV. 598 – Gestion des eaux pluviales

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Blouin, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 598 relatif à la gestion des eaux pluviales.

207-07-2024 11.3 Dépôt du premier projet de règlement CV. 598 – Gestion des eaux pluviales

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel est régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et par la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel juge approprié de se prévaloir des dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE le conseil désire prévoir des normes concernant la gestion des eaux pluviales des propriétés privées;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le présent règlement soit adopté;

ATTENDU QU'avis de motion a été donnée pour adopter le projet de règlement CV. 598 relatif à la gestion des eaux pluviales.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel adoptent le projet de règlement CV. 598 relatif à la gestion des eaux pluviales, tel que déposé;

QUE le règlement CV. 598 abroge le règlement CV. 513.

208-07-2024 11.4 Autorisation de signatures – Entente intermunicipale relative aux mesures d’encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l’unanimité :

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer l’entente intermunicipale relative aux mesures d’encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires.

209-07-2024 11.5 Adoption du second projet de règlement CV. 595 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux droits acquis et aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d’espaces naturels

ATTENDU QU’un avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés et lesquels portent sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel »;

ATTENDU QU’une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 592 a eu lieu le 8 juillet 2024.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement CV. 595 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux droits acquis et aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d’espaces naturels, tel que déposé.

210-07-2024 11.6 Adoption du règlement CV. 594 – Modification du règlement administratif CV. 376 relatif au renouvellement de permis et de certificat

ATTENDU QU’un avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés et lesquels porte sur une modification au règlement CV. 376 intitulé « RÈGLEMENT ADMINISTRATIF RELATIF AU RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION ».

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil municipal adopte le règlement CV. 594 modifiant le règlement administratif CV. 376 relatif au renouvellement de permis et de certificat.

211-07-2024 11.7 Adoption du règlement CV. 596 – Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation (PL31)

ATTENDU QUE le PL31 a été sanctionné le 21 février 2024;

ATTENDU QUE le PL31 a notamment pour objectif « d’instaurer des règles temporaires pour accéder à la réalisation de projet d’habitation »;

ATTENDU QUE le PL31 introduit, pour une durée temporaire, de nouveaux pouvoirs aux municipalités, à des conditions particulières, l’autorisation de logements accessoires;

ATTENDU QU’aucune autorisation ne peut être accordée si le projet est situé à l’extérieur du périmètre d’urbanisation délimité au schéma d’aménagement de la MRC, dans un lieu où l’occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de santé publique, de protection de l’environnement ou de bien-être général ou dans une zone où aucun usage résidentiel unifamilial n’est autorisé;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soustraire son territoire à l’application du premier alinéa de l’article 94 du PL31;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne désire pas autoriser l’ajout de logements accessoires malgré les règlements d’urbanisme, tel que prévu par le PL31;

ATTENDU QU’un avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés à la séance du 3 juin 2024.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil municipal adopte le règlement CV. 596 concernant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation (PL31), tel que déposé.

212-07-2024 11.8 Avis de motion du règlement CV. 597 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones C-06, H-07 et H-17

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Blouin, membre du conseil, qu’à la présente séance sera soumis pour adoption, le premier projet de règlement CV. 597 modifiant le règlement de zonage CV. 195, dont l’effet est d’augmenter le nombre de logements maximum dans la zone H-17 à 4 logements. Il a aussi pour effet d’agrandir la zone C-06 à partir de la zone H-07, et de permettre dans les zones C-06 et H-17 les projets intégrés. Il a aussi pour effet d’encadrer les stationnements résidentiels en marge et cour avant et d’encadrer la coupe d’arbres.

213-07-2024 11.9 Dépôt du premier projet de règlement CV. 597 - Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones C-06, H-07 et H-17

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné et lequel porte sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel ».

ATTENDU QU’en réponse à la crise du logement, il y a lieu d’augmenter l’offre de logements en modifiant ses règlements d’urbanisme;

ATTENDU QUE le nombre de logements maximum dans les grilles de spécification est par bâtiment et non par terrain;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les stationnements pour l'usage habitation en cour avant sous certaines conditions;

ATTENDU QU'il y a lieu de protéger la coupe d'arbres par règlement.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte le règlement CV. 597 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones C-06, H-07 et H-17, tel que déposé.

214-07-2024

11.10 Mandat à Bélanger Sauv  – Immeubles insalubres

ATTENDU QUE suite   des plaintes, et de par leurs propres constatations, les officiers de la Ville ont d  faire des inspections relativement   l' tat de d labrement de certains b timents situ s sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ces visites d'inspection ont r v l  d'importants probl mes de salubrit , d'inhabitabilit , de v tust , voire de dangerosit  de certains b timents d'habitation, le tout tel qu'il appert des rapports de visites dat s du 15 mai dernier et relatifs aux immeubles 73-77, rue Michaud, 207-209, rue Maskinong , 199, rue Maskinong  et 200, rue Ferland;

ATTENDU QUE l' tat de ces terrains et de ces b timents contrevient   la r glementation municipale sur les nuisances et contrevient  galement aux dispositions pertinentes de la r glementation d'urbanisme de la Ville portant sur l'entretien et la propret  des terrains et b timents;

ATTENDU QUE cette situation d roge  galement aux dispositions des articles 57 et suivants de la *Loi sur les comp tences municipales* ainsi qu'  celles de l'article 231 de la *Loi sur l'am nagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconna t que l' tat actuel de ces propri t s constitue une nuisance publique, une source d'insalubrit  ainsi qu'une pr occupation pour la sant  et la s curit  de tout occupant, des voisins ou de toutes personnes susceptibles d'avoir acc s   ces b timents;

ATTENDU QUE l' tat de d labrement g n ralis , de v tust  et d'abandon qui caract rise ces b timents constitue une source de pr occupation constante pour le voisinage et le conseil;

ATTENDU les recours que le l gislateur met   la disposition des municipalit s pour permettre la d molition de tels immeubles, lorsqu'ils deviennent inhabitables et constituent un risque et un danger pour la s curit , non seulement des occupants mais  galement du voisinage.

EN CONS QUENCE,

Il est propos  par Julie Tessier

Appuy  par Richard Blouin

Et r solu   l'unanimit  :

QUE le pr ambule de la pr sente r solution en fait partie int grante pour valoir   toutes fins que de droit;

QUE le conseil municipal constate que l' tat actuel des immeubles mentionn s au pr ambule de la pr sente r solution constitue une nuisance, une cause d'insalubrit , ainsi qu'un risque permanent pour la sant  et   la s curit  des occupants et du voisinage;

QUE le conseil municipal mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauv  afin que soient entrepris les recours pr vus aux articles 57 et suivants de la *Loi sur les comp tences municipales* et 231 et suivants de la *Loi sur l'am nagement et l'urbanisme* en vue de r clamer une ordonnance judiciaire de d molition des b timents mentionn s dans le pr ambule;

QUE les services d'inspection et autres services techniques de la Ville soient requis de collaborer aux fins de proc der aux visites, et   la r daction des rapports susceptibles d' tre requis dans le cadre des proc dures judiciaires;

QUE les avocats soient autoris s   recourir aux services d'experts, tels des  valuateurs, au besoin.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

215-07-2024 12.1 R servation du terrain de baseball – Tournoi au profit du hockey mineur

ATTENDU la demande de madame V ronic Majeau de l'Association de hockey mineur de St-Gabriel pour avoir acc s au terrain de baseball samedi le 17 et dimanche le 18 ao t 2024 dans le but de tenir un tournoi au profit du hockey mineur.

Il est propos  par Richard Blouin

Appuy  par Julie Croiseti re

Et r solu   l'unanimit  :

QUE le terrain de baseball soit r serv    l'Association de hockey mineur de St-Gabriel samedi le 17 et dimanche le 18 ao t 2024;

QUE la ville appuie l'association en leur offrant l'acc s au terrain de baseball, aux toilettes et au casse-cro te gratuitement, ainsi qu'en leur pr tant quelques tables de pique-nique.

216-07-2024 12.2 Demande de fermeture de rue – Tournoi de baseball au profit du hockey mineur

ATTENDU la demande faite par V ronic Majeau de l'Association de hockey mineur de St-Gabriel dans le cadre du tournoi de baseball au projet du hockey mineur qui aura lieu samedi le 17 et dimanche le 18 ao t 2024.

Il est propos  par Richard Blouin

Appuy  par Julie Croiseti re

Et r solu   l'unanimit  :

QUE la circulation automobile sur la rue Plante soit ferm e du samedi 17 ao t 2024   7h jusqu'au dimanche 18 ao t 2024   16h afin d'assurer la s curit  des participants lors du tournoi de baseball;

QUE la ville pr te les barricades n cessaires   l'association;

QUE copie de la pr sente soit transmise   la S ret  du Qu bec, aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

217-07-2024 12.3 Demande d'aide financi re – Salon des a n s de Brandon 2024

ATTENDU QUE le comit  du Salon des a n s de Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider   financer l' dition 2024 qui se tiendra le 24 septembre 2024 au Centre sportif et culturel de Brandon;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **500 \$** afin de permettre à tous les citoyens de 50 ans et + de pouvoir en profiter.

Il est proposé par Sylvie St-Gerges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de **500 \$** au Salon des aînés de Brandon 2024.

218-07-2024 12.4 Embauche d'une coordonnatrice – Gestion du lac Maskinongé

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de Mme Audreyanne Beauchamp au poste de coordonnatrice de la gestion du lac Maskinongé dès le 14 juin 2024 selon les conditions discutées entre les parties. La nouvelle politique des conditions de travail ainsi que la structure salariale des employés de la Municipalité de Saint Gabriel-de-Brandon seront appliquées au contrat de travail de la ressource.

219-07-2024 12.5 Demande de pont payant – Maison des jeunes Sens Unique secteur Brandon

ATTENDU la demande de madame Jade Martin, directrice de la Maison des jeunes Sens Unique secteur Brandon, pour avoir l'autorisation de faire un pont payant dans le but d'aider les jeunes à payer leurs différentes activités récréatives et culturelle;

ATTENDU QUE ledit pont payant aurait lieu vendredi le 9 août 2024, remis au samedi 10 août 2024 en cas de pluie, au coin des rues Saint-Gabriel et Saint-Georges;

ATTENDU QU'une copie conforme à la demande a été transmise à la Sûreté du Québec – Bureau de Saint-Gabriel ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la Maison des jeunes Sens Unique secteur Brandon à tenir un pont ayant au coin des rues Saint-Gabriel et Saint-Georges vendredi le 9 août 2024, remis au samedi 10 août 2024 en cas de pluie;

QUE la tenue de cet événement soit conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendies et ambulanciers.

220-07-2024 **12.6 Demande de commandite – Match préparatoire de la ligue de Hockey junior Maritimes Québec**

ATTENDU QUE monsieur Daniel Rocheleau, directeur général du Centre sportif et culturel de Brandon, sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour commanditer le match préparatoire de la ligue de Hockey junior Maritimes Québec entre les Voltigeurs de Drummondville et les Cataractes de Shawinigan qui aura lieu à l'Aréna Familiprix le 23 août 2024;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **750 \$** afin d'aider au financement de cette activité.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de **750 \$** au Centre sportif et culturel de Brandon.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

221-07-2024 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 8 juillet 2024 soit levée à 21h10.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 9^e jour de juillet 2024.

Gaétan Gravel
Maire